



CITÉ MÉDIÉVALE

COMMUNE DE CORREZE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DE LA COMMUNE DE CORREZE

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU présente l'avantage de délivrer une information financière plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et comptes de gestion :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée ;
- Sa confection s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de l'EPCI et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.
- Sa confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le CFU comprend deux grandes sections :

- La section de fonctionnement, relative à la gestion courante ;
- La section d'investissement, retraçant les opérations modifiant le patrimoine.

Il constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Contrairement au budget qui doit être équilibré, le compte financier unique met en évidence les écarts entre dépenses et recettes pour chaque section.

Les différents Comptes Financiers Uniques 2025 ont été adoptés par le conseil municipal lors de sa séance du 09 mars 2026. Les résultats définitifs, tels que présentés, ont été également arrêtés lors de cette séance.

Les CFU 2025 (budget principal et budgets annexes du Camping et du Lotissement) peuvent être

consultés sur simple demande au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture au public.

Précisions :

- Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.
- Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :
 - Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.
 - Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
 - Elles sont équilibrées.

Sur le plan communal, il y a la volonté de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et ce, malgré la baisse des dotations.
- Mobiliser les subventions auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et de Tulle Agglo chaque fois que possible.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**I. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel,
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions). Elles sont équilibrées.

Pour notre commune :

A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation et l'entretien des bâtiments, des espaces communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures (électricité, gaz, repas au restaurant scolaire, matériel d'entretien...), les prestations de service (contrats de maintenance), les assurances, les taxes foncières, les subventions versées aux associations, les dépenses de personnel, les indemnités des élus, les participations versées aux organismes extérieurs.

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 978 574,01 € :

- dépenses réelles : 975 511,01 €
- dépenses d'ordre : 3 063,00 €.

DEPENSES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
011 : Charges à caractère général	1 796 694.97 €	432 797.41 €
012 : Charges de personnel	594 100.00 €	441 003.36 €
014 : Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €
65 : Autres charges de gestion courante	117 150.00 €	94 604.24 €
66 : Charges financières	7 106.00 €	7 106.00 €
67 : Charges exceptionnelles	300.00 €	0.00 €
68 : Dotations aux amortissements et provisions	1 500.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 516 850.97 €	975 511.01 €

B – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération de Tulle Agglo, à l'allocation compensatrice sur les taxes foncières, aux produits encaissés au titre des prestations de service rendues à la population (cantine scolaire, garderie), aux loyers et locations de salles municipales.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 262 712,31 € :

- recettes réelles 1 262 712,31 €

- recettes d'ordre : 0,00 €

RECETTES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
013 : Atténuations de charges	10 000.00 €	1932.46 €
70 : Produits des services	172 311.44 €	165 517.86 €
73 : Impôts et taxes	60 896.57 €	64 285.07 €
731 : Fiscalité locale	385 925.00 €	393 280.31 €
74 : Dotations et participations	441 723.81 €	461 234.81 €
75 : Autres produits de gestion courante	121 650.00 €	148 292.84 €
76 : Produits financiers	20 000.00 €	28 156.25 €
77 : Produits exceptionnels	1 000.00 €	12.71 €
78 : Reprises sur provisions	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 213 506.82 €	1 262 712.31 €

LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025, QUI CORRESPOND A LA DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES TOTALES ET LES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT, S'ELEVE A 284 138,30 €.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement est lié aux projets de la commune à moyen et long terme.

Pour notre commune :

A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, notamment les acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2025, la commune a réalisé, en section d'investissement, 1 055 360,01 € de dépenses réelles et 20 544,29 € de dépenses d'ordre, pour un total de 1 075 904,30 €.

DEPENSES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
16 : Emprunts et dettes assimilées	62 647,36 €	62 297,36 €
20 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	4 350.00 €
204 : Subventions d'équipement versées	110 759.38 €	24 977.33 €
21 : Immobilisations corporelles	245 834.24 €	189 649.03 €
OP 391 : Monuments inscrits	196 760.48 €	173 507.54 €
OP 397 : Aménagements sportifs	55 401.37 €	55 270.25 €
OP 399 : Rénovation école primaire	141 467.82 €	126 641.79 €
OP 410 : Révision PLU	47 138.00 €	21 570.00 €
OP 417 : Foirail en Halle	443 350.03 €	397 096.71 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 308 358.68 €	1 055 360.01 €

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Plusieurs types de recettes sont imputées en investissement : les ressources propres, les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues pour les projets d'investissement ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En 2025, la commune a enregistré 1 551 753.52 € de recettes réparties comme suit :

- recettes réelles : 1 528 146.23 €
- recettes d'ordre : 23 607.29 €,

RÉCETTES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
10 : Dotations, fonds divers et réserves	949 672.02 €	949 769.02 €
13 : Subventions d'investissement	799 011.99 €	577 876.66 €
Dont :		
<i>OP 391 : Monuments inscrits</i>	65 492.00 €	59 095.58 €
<i>OP 397 : Aménagements sportifs</i>	130 072.40 €	121 643.32 €
<i>OP 399 : Rénovation école primaire</i>	170 430.70 €	150 656.56 €
<i>OP 417 : Foirail en Halle</i>	338 617.64 €	189 740.65 €
165 : Emprunts et dettes assimilés	1 000.00 €	500.55 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 749 684.01 €	1 528 146.23 €

LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025, QUI CORRESPOND A LA DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES TOTALES ET LES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT, S'ELEVE A 475 849,22 €.

III. Résultat de clôture global 2025

L'année 2025 se termine avec un excédent global de 1 655 835,44 €

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE**I. Le budget annexe du camping :**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	33 608,03 €	26 075,23 €	59 683,26 €
	Recettes réalisées	33 608,03 €	6 746,41 €	40 354,44 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	73 762,37 €	11 991,75 €	85 754,12 €
	Dépenses réalisées	22 857,53 €	11 983,67 €	34 841,20 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	10 750,50 €	- 5 237,26 €	5 513,24 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	40 154,34 €	- 14 083,48 €	26 070,86 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	50 904,84 €	- 19 320,74 €	31 584,10 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	50 904,84 €	- 19 320,74 €	31 584,10 €

Résultat de clôture global 2025

L'année 2025 se termine avec un excédent global de 31 584,10 €

II. Le budget annexe du Lotissement :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	44 935,00 €	44 935,00 €	89 870,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	44 935,00 €	47 180,00 €	92 115,00 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	2 245,00 €	2 245,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00 €	2 245,00 €	2 245,00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00 €	2 245,00 €	2 245,00 €

Résultat de clôture global 2025

L'année 2025 se termine avec un excédent global de 2 245,00 €.

Les comptes financiers uniques 2025, tous excédentaires, confirment la bonne santé financière de la commune de CORREZE, dans un contexte économique, politique et budgétaire toujours contraint et tendu.

Grâce à une gestion rigoureuse et à une stratégie financière prudente, la collectivité a su préserver un niveau d'épargne permettant de soutenir un programme d'investissement ambitieux, tout en maintenant une capacité de désendettement largement en deçà des seuils d'alerte.

La conjoncture économique et financière, combinée à l'enjeu national du redressement des comptes publics, impliquera, dans les années à venir, de maintenir un haut niveau d'exigence dans la gestion, afin de préserver les marges de manœuvre nécessaires à l'accompagnement du développement du territoire et au renforcement du service public rendu aux corrèzois, sans compromettre les équilibres financiers.

Fait à Corrèze, le 10 mars 2026.

Le Maire,

Jean-François LABBAT

